

DÉLIBÉRATION

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N°01.

L'an deux mille vingt-deux, le **13 décembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Audrey CICCARIELLO, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI, Antoine DUPLA**

Absents ayant procurations : **Julie MACHET a donné procuration à Patrick PIN**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2022-067

Afin de procéder à des virements de crédits correspondant aux ajustements nécessaires en cours d'exercice ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

ADOpte la Décision Modificative n°01 qui se résume comme suit :

Désignation	DÉPENSES		RECETTE	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT				
D 6411 : Personnel titulaire	3 536.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	3 536.00 €			
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquation		936.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		936.00 €		
D 673 : Titres annulés (exercices antérieurs)		2 600.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 600.00 €		
TOTAL GENERAL	3 536.00 €	3 536.00 €		

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 13/12/2022.

Le Maire,
Patrick PIN.

La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN